

COMPTE-RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA) du 29 Mars 2023

Points à l'ordre du jour :

- Rapport d'auto-évaluation sur la sortie de l'établissement expérimental
- Règlement intérieur du CSA
- Questions diverses

M. ARTIBA Abdelhakim, Président de l'UPHF,

M. KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines,

M. DULION Philippe, Directeur Général des Services,

M. DELCROIX François, Directeur des Ressources Humaines,

Pour le SGEN CFDT, Mme TURPIN WINTER Hélène, M. HENON Pierre et Mme DAIFI Nabila, Mme BRISE Sophie.

Pour UNSA EDUCATION avec le SNPTES, M. ANCEAU Jean-Hubert, M. REVAUX Thierry, Mme BOURDEAU Priscilla et M. NASSAR Georges.

Pour la FSU, M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, M. URBANIAK Rodolphe, M. ARNAL Thierry.

Mme HARMAND Souad, Vice-Présidente du conseil d'administration est invitée.

M. DE LA BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA HdF, est absent.

M. URBANIAK Rodolphe est nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance débute à 9h35

- **Règlement intérieur du CSA**

M. DELCROIX François, indique que lors du dernier CSA, des remarques ont été faites sur le manque de distinction entre le CSA et la Formation spécialisée.

Des remontées de l'intersyndicale ont permis de faciliter le travail et la suggestion de présentation en 3 parties a été adoptée comme suit :

1. Dispositions communes au Comité Social d'Administration et à sa Formation Spécialisée
2. Comité Social d'Administration
3. Formation spécialisée

M. KABILA présente le règlement intérieur du CSA et de sa formation spécialisée avec les corrections qu'il a effectué en amont.

Mme TURPIN WINTER Hélène, remarque qu'il est noté à la fin de l'article 1^{er} "Toute modification du présent règlement intérieur doit être approuvée dans les mêmes formes que celles requises pour son adoption" alors qu'une proposition a été faite pour qu'il soit indiqué "(...)doit faire l'objet d'un examen dans les mêmes formes ». Elle indique que le titre de l'article 3-1 n'est pas bien mis en forme.

M. REVAUX Thierry, ajoute que le dernier paragraphe de l'article 1^{er} n'est pas justifié.

M. DELCROIX François, répond qu'il s'agit de la formulation du décret et que des corrections sur la forme seront apportées.

Mme TURPIN WINTER Hélène, souhaite ajouter dans l'article 7, la précision que le calendrier et l'ordre du jour prévisionnels seront établis par semestre.

M. DELCROIX François, indique que la correction sera apportée.

M. ANCEAU Jean-Hubert, propose d'ajouter la mention "dispositions spécifiques" pour les titres I. et II. Et signale que la notion de "registre spécial" n'est pas claire, qu'en est-il du retour de l'ingénieur en charge de cet aspect ?

M. DULION Philippe, indique que le registre spécial correspond au registre SSCT.

M. DELCROIX François, ajoute que le chef de service doit y annoter ses observations. Il a été convenu de laisser le terme utilisé dans le décret.

M. KABILA Abdelhak, annonce que la prochaine formation spécialisée aura lieu le jeudi 6 avril 2023.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, signale que l'intersyndicale a déposé un préavis de grève ce jour-là.

M. DULION Philippe, indique qu'il s'agissait de répondre à la demande des représentants du personnel qui souhaitaient le plus rapidement possible, une réunion de la formation spécialisée. Il demande aux représentants s'il y a des points particuliers à mettre à l'ordre du jour.

Mme TURPIN WINTER Hélène, souhaite que le sujet des risques psychos sociaux du personnel de l'INSA soit abordé lors de la formation spécialisée.

M. KABILA Abdelhak, propose le jeudi 13 Avril à 14h00 afin de pouvoir examiner les registres en amont.

M. DELCROIX François, indique qu'il faudra procéder à la désignation d'un secrétaire lors de la formation spécialisée et qu'il conviendra de déterminer la durée de son mandat. Compte tenu des devis relativement élevés de la formation des membres du CSA, il a été convenu avec Mme DUTILLEUL de proposer la formation aux nouveaux membres élus dans un premier temps. La formation dure cinq jours, les trois premiers jours concerneront le CSA et les deux autres jours seront réservés aux membres de la formation spécialisée.

M. KABILA Abdelhak, propose de faire remonter à M. DELCROIX et Mme DUTILLEUL les points concernant l'ordre du jour de la formation spécialisée. Il indique que des démarches sont en cours pour l'INSA HdF, que le comité de gestion s'est réuni et que des recommandations ont été faites.

Avis : Favorable à l'unanimité

- **Rapport d'auto-évaluation sur la sortie de l'établissement expérimental**

Mme TURPIN WINTER Hélène, souhaite signaler en préambule, n'avoir eu que trois jours pour examiner les documents concernant le rapport d'auto-évaluation et qu'initialement, le CSA ne devait porter que sur le vote du règlement intérieur.

M. ARTIBA Abdelhakim, répond qu'il s'agit d'un point d'information et que la présentation du rapport devant le CSA n'était pas obligatoire. La volonté de l'administration était de présenter un rapport finalisé, ce qui n'aurait pas été le cas si les documents avaient été envoyés quinze jours avant. Il rappelle que les délais sont extrêmement contraints pour saisir l'opportunité d'une sortie de l'expérimentation cette année : le président de l'HCERES a imposé un délai restreint de deux mois (au lieu de six) et que le défi a été relevé par l'UPHF.

Mme HARMAND Souad, présente le rapport d'auto-évaluation sur la sortie de l'établissement expérimental.

La rédaction du document d'auto-évaluation offre un temps de réflexion collective intense en vue d'analyser le fonctionnement de l'établissement au quotidien et de penser collégialement son avenir. Le choix d'une méthode participative ascendante a été retenu pour la réalisation de cette auto-évaluation. Elle consiste à mobiliser la communauté universitaire par l'intermédiaire de groupes de travail articulés autour des priorités stratégiques et reprenant les différents domaines structurant le référentiel du HCERES.

Après une présentation au Comité des Directeurs (Codir) des composantes formations et recherche, 6 Groupes de Travail (GT) ont été mis en place dans le but de répondre aux 6 références du référentiel HCERES. Ces GT ont été constitués principalement par les membres du Codir et de certains directeurs de services. Une réunion plénière a été organisée au cours de laquelle l'équipe de la présidence a présenté les enjeux et la démarche de l'auto-évaluation, les actions à mener et le planning général menant à la production du dossier d'auto-évaluation. Un site Web spécifique a été mis en place via l'intranet de l'établissement dans le but de mettre à disposition de toute la communauté universitaire les comptes-rendus des réunions, les productions des GT, mais aussi de répondre aux interrogations et remarques des personnels. Le travail des GT a été organisé sous forme de deux séries de demi-journées et a permis de produire le document d'auto évaluation.

M. HENON Pierre, déplore le manque de structure du document, la stratégie de l'établissement n'est pas claire malgré la qualité des points mis en avant.

M. ARTIBA Abdelhakim, répond que le rapport est bien structuré et qu'il a été rédigé par des agents expérimentés dans le domaine. Il rappelle qu'il s'agit d'un dossier de sortie d'expérimentation et non d'une évaluation.

Mme HARMAND Souad, précise qu'il s'agit d'une évaluation axée sur un volet particulier de la vie d'un établissement public expérimental. La note décrit correctement la stratégie de l'établissement conformément au référentiel de l'HCERES avec une trajectoire expliquant la position locale, régionale (convention avec la faculté de l'Université Catholique de Lille) et à l'international (Convention avec l'Université Européenne).

M. ARTIBA Abdelhakim, ajoute que la note stratégique n'était pas demandée mais permet d'expliquer la vision globale de l'établissement. Il comprend le point de vue de M. HENON mais il souhaite que les échanges soient constructifs et argumentés d'exemples précis.

M. HENON Pierre, indique ne pas remettre en cause la qualité des groupes de travail ni la compétence des membres qui les constituent, mais maintient que le document manque de clarté et de structuration quant à la stratégie mise en place. Il est question d'une stratégie de rupture, alors que des modules d'ouverture et des modules polytechniques sont mis en place pour promouvoir l'interdisciplinarité.

Mme HARMAND Souad, répond que la rupture est rattachée à un nouveau modèle polytechnique en formation et en recherche dont le fil conducteur est l'interdisciplinarité ainsi qu'à la structuration de l'établissement. Il s'agit de la création d'un établissement composante au sein d'un établissement universitaire.

M. ARTIBA Abdelhakim, ajoute qu'il y a obligation à suivre la structuration de rapport imposée par l'HCERES. Il ne garantit pas que la proposition va être acceptée mais souhaite souligner le travail conséquent réalisé.

M. HENON Pierre, suggère d'aborder dans le rapport, le sujet du développement durable, de l'ONU ou encore du référentiel qualité.

Mme HARMAND Souad, répond que l'exercice était simple mais difficile à la fois. Des objectifs singuliers ont justifié la création de l'EPE, la mission était de montrer que l'établissement s'est donné les moyens de répondre à ces objectifs. Quand on parle de la recherche, l'accent est mis sur la restructuration des laboratoires, de manière à répondre à l'objectif qui justifie le nom polytechnique de l'université. Des axes transversaux ont été créés mais il ne faut pas se focaliser uniquement sur la dimension développement durable.

M. ARTIBA Abdelhakim, ajoute que ces sujets sont traités dans la restructuration des laboratoires et que c'est du ressort des assises de la recherche. A l'intérieur du rapport d'auto évaluation qui est limité à 20 pages, ces points sont résumés en concertation avec tous les laboratoires.

M. HENON Pierre, souligne le fait que la licence professionnelle comptabilité paie mutualisée avec le BUT existe depuis des années à l'université de Lyon.

Mme HARMAND Souad, répond que ce n'est pas l'université de Lyon qui est évaluée. La réduction des licences peut se faire sans l'expérimentation mais pas sans concessions. Lorsque le projet de l'établissement a mis en place la création de l'INSA HdF avec l'ajout dans l'offre de formation de deux années dans le cursus destiné à la préparation des élèves ingénieurs, la soutenabilité financière était tellement importante qu'il a fallu faire des choix en accord avec les directeurs de composantes et de laboratoire et réduire voire supprimer des licences professionnelles dans certaines disciplines (les LP ayant déjà été jugées trop importantes en nombre lors de précédentes évaluations HCERES de l'établissement). Pour que l'établissement soit soutenable, il fallait au minimum une augmentation des ressources propres de 5 % par an (soit 900 000 €) ce qui n'aurait pas été réalisable sans l'expérimentation et ce qui justifie les nombreuses réussites aux appels à projets.

M. ARTIBA Abdelhakim, répond que l'IUT a énormément contribué et que cela suppose qu'une communication interne a dû être faite.

M. ANCEAU Jean-Hubert, s'interroge quant à la participation du directeur de l'INSA HdF aux groupes de travail.

Mme HARMAND Souad, indique qu'il a été invité à tous les groupes de travail. Il a pu participer à certains et s'est fait représenter à d'autres. La directrice de l'ESAC a également été associée aux groupes de travail.

M. ARTIBA Abdelhakim, ajoute que tous les services ont été mobilisés : CAP, PRI, RH, Communication ...

M. URBANIAK Rodolphe, s'interroge sur la nature des questions posées par le personnel sur le site de l'université et sur le processus de sortie de l'EPE.

Mme HARMAND Souad, répond qu'il y a eu beaucoup d'échanges dans les groupes de travail mais qu'il n'y a pas eu de questions via la page web. Elle précise le calendrier de sortie de l'expérimentation : le dépôt du projet se fera le 31 mars et la visite des experts de l'HCERES le 23-24 mai. Le comité d'experts fera une proposition de rapport début septembre avec une remontée des remarques à faire début octobre et une clôture vers le mois de novembre.

Soit le projet est accepté en l'état avec une sortie en janvier 2024, soit il s'agit d'une acceptation moyennant des corrections, soit il s'agira d'un refus. Elle indique que le contrat d'établissement se termine en 2025. Le travail de réflexion sur la future accréditation doit se faire dès le mois de septembre 2023. Le travail fait, en termes d'organisation, de gouvernance, de soutenabilité et de pilotage pourra être valorisé dans la prochaine évaluation de l'établissement et ne fera pas l'objet d'une nouvelle expertise.

M. REVAUX Thierry, s'interroge sur le fait de vouloir sortir rapidement de l'expérimentation avec toutes les contraintes que cela implique.

M. ARTIBA Abdelhakim, répond qu'il y a beaucoup de demandes de sortie et qu'un délai a été imposé sous peine de voir le projet reporté sans aucune garantie d'acceptation.

Mme HARMAND Souad, ajoute qu'il aurait été compliqué de travailler en parallèle sur la sortie de l'EPE, la future accréditation et le futur contrat d'établissement. Il vaut mieux gérer les projets de manière séquentielle.

M. ARTIBA Abdelhakim, souhaite démontrer l'importance du CSA en proposant un vote sur le rapport d'auto évaluation.

Avis : 2 abstentions (SGEN CFDT) 8 Pour (FSU, UNSA- SNPTES)

- **Questions Diverses**

M. ANCEAU Jean-Hubert, se demande si le compte-rendu du CT du 1^{er} décembre 2022 et celui du CSA du 3 Mars 2023 doivent faire l'objet d'un vote.

M. DELCROIX François, répond que la version définitive du compte-rendu du 1^{er} décembre 2022 a été envoyée à la secrétaire adjointe de séance et qu'il ne nécessite pas de vote dans la mesure où le CSA est une nouvelle instance. Concernant le CSA du 3 Mars 2023, les remarques ont été prises en compte, il est actuellement à la relecture de M. DULION et de M. KABILA et sera ensuite mis à la signature.

Mme TURPIN WINTER Hélène, indique qu'il manque quelques remarques qui n'ont pas été prises en compte dans le compte-rendu du 1^{er} décembre.

M. DELCROIX François, propose d'échanger directement avec Mme LECOMTE afin de lui faire part des corrections à apporter.

M. ANCEAU Jean-Hubert, souhaite connaître les avancées concernant la structuration de l'INSA HdF proposée par Mme DUBAR lors du CT du 1^{er} décembre 2022. Il relève une coquille dans le compte-rendu au niveau du statut de M. DE LA BOURDONNAYE, il est ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et non "ingénieur des ponts et forêts". Il souhaite par ailleurs, que la nécessité ou non d'un vote de la part des organisations syndicales soit mentionné sur les prochains ordres du jour

M. DELCROIX François, indique prendre en compte les différentes remarques.

M. URBANIAK Rodolphe, souhaite que le régime indemnitaire pour les BIATSS soit inscrit dans les prochains ordres du jour.

M. DULION Philippe, répond qu'un engagement de l'établissement a été donné et que cela sera pris en compte.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, signale un retard d'envoi des listes électorales pour le CNESER.

M. KABILA Abdelhak, répond que les listes sont affichées au bâtiment Froissart.

M. DULION Philippe, ajoute que M. VARAGO a communiqué sur le sujet le 22 mars dernier.

M. DELCROIX François, indique que les prochaines communications concerneront les élections CNU.

En l'absence d'autres questions diverses, M. KABILA remercie les membres et lève la séance à 11h45.

La Secrétaire,

Mme LECOMTE Christelle

Le Secrétaire adjoint

M. URBANIAK Rodolphe

Le Président,

Pr. A. ARTIBA

REPRESENTANTS DES PERSONNELS DE L'UPHF ET DE L'INSA HdF

Membres titulaires		Membres suppléants	
SGEN-CFDT			
GOICHOT François		BRISE Sophie	x
TURPIN-WINTER Hélène	X	DENEUX Dominique	
HENON Pierre	X	DAIFI Nabila	X
UNSA-EDUCATION avec le SNPTEs			
ANCEAU Jean-Hubert	X	DUBOC Jean-Philippe	
REVAUX Thierry	X	NASSAR Georges	X
BLEUSE Valérie		BOURDEAU Priscilla	X
CHIKH Djanet		DEPRES Virgile	
FSU			
D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier	X	LEMAIRE Christelle	
URBANIAC Rodolphe	X	MARECHAL Christophe	
ARNAL Thierry	X	DRUBA Nadège	

x présents

X présents avec voix délibérative

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION DE L'UPHF ET DE L'INSA HdF

ARTIBA Abdelhakim, Président	x
DE LA BOURDONNAYE Armel, Directeur de l'INSA HdF	
MONNIER Marie-Line, Secrétaire Générale de l'INSA HdF	
KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines	x
LECOMTE Christelle, Secrétaire de séance	x

MEMBRES DE DROIT

DULION Philippe, Directeur Général des Services	x
DELCROIX François, Directeur des Ressources Humaines	x

MEMBRES INVITES

Mme HARMAND Souad, Vice-Présidente du conseil d'administration	x
--	---